



Profil de baignade de la plage de Landrezac 2024– Type 1

Le profil de baignade a pour objectif d'identifier les sources de pollutions potentielles des eaux de baignade et de concevoir les mesures et actions permettant de réduire les risques d'exposition des baigneurs à une eau de mauvaise qualité.

La réalisation des profils de baignade répond à une obligation communautaire fixée par la directive européenne du 15 février 2006 relative à la gestion des eaux de baignade.

Le présent document correspond à la fiche de synthèse du profil de baignade et est destiné à l'information des usagers de la plage.

Description de la zone de baignade

Nature : sable / **Longueur** : 1500 m / **Largeur** : 200 m (plage et estran).

Fréquentation maximale : 8 000 à 10 000 personnes.

Equipements : poubelles, bancs publics, sanitaires publics équipés de 2 douches.

Accessibilité aux animaux : interdits du 01/05 au 31/10 (signalisation posée aux accès de plage).

Autres activités : promenade, loisirs nautiques, plaisance, pêche à pied.

Zone riveraine : environnement naturel.

Population permanente : 1 908 habitants (INSEE – 2020).

Personne Responsable de l'Eau de Baignade : Mr le Maire de Damgan.

Plage accessible aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR) : la Grande Plage de Damgan (fauteuil hippocampe disponible à la SNSM).

Qualité du milieu marin

Historique de la qualité de l'eau de baignade :

	2019	2020	2021	2022	2023
Classement selon la directive de 2006	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité

La qualité de l'eau de baignade est évaluée sur la base des analyses microbiologiques des 5 dernières années. Il existe trois classes : Bonne Qualité, Moyenne Qualité, Mauvaise Qualité.

Sur la plage de Landrezac, la qualité de l'eau est conforme vis-à-vis de l'usage de baignade.

Plan d'actions

- Renforcement de la communication sur le panneau existant.
- Signalisation des sanitaires publics les plus proches.
- Nettoyage mécanisé 2 fois / semaine : juillet / août uniquement.
- Poursuite de l'entretien différencié sur la plage en appoint durant la semaine (selon les besoins).
- Maintien de la zone de baignade non surveillée vers l'Est pour éviter la zone rocheuse.
- Balisage du chenal de mise à l'eau pour la pratique d'activités nautiques et panneau d'information en haut de plage.



VILLE DE DAMGAN : AMENAGEMENTS DE LA PLAGE DE LANDREZAC

0 60 120 240 Mètres

setude

JUIN 2013 Sources : ORTHOPHOTO®

Gestion préventive de la qualité des eaux de baignade :

Contact Mairie de DAMGAN : mairie@damgan.fr ☎ : 02 97 41 10 19

Contact ARS 56 : Pôle Santé Environnement / 32, Bd de la Résistance - 56019 VANNES Cédex ☎ 02 37 62 77 00